

A quoi servent les assurances annexes au crédit immobilier ?

Contracter un prêt immobilier est une décision importante et engage la plupart des emprunteurs sur l'une des durées suivantes : 10, 12, 15, 20, 25, 30, 40, voire 50 ans.

Donc, plus la durée du prêt est longue et plus le montant du crédit est important, plus les risques sont également importants tels que :

- **le décès,**
- * ◦ **l'invalidité absolue et définitive,**
- ** ◦ **l'invalidité permanente et totale,**
- *** ◦ **incapacité temporaire totale,**
- **assurance perte d'emploi.**

* (3^{ème} catégorie de la Sécurité Sociale),

** (2^{ème} catégorie de la Sécurité Sociale),

*** (indemnité journalière).

Une assurance couverture emprunteur est un moyen efficace de se couvrir contre tous ces risques et permet de sécuriser l'entourage familial.

En cas de décès, d'invalidité au travail ou de chômage prolongé de l'emprunteur, l'assureur prend en charge tout ou partie des mensualités restant dues.

L'assurance « décès invalidité est obligatoire »

L'assurance « perte d'emploi » quant à elle, n'est pas toujours obligatoire.